

Règlement de fonctionnement 2021

Accueil de loisirs sans hébergement

AMICALE LAIQUE ORCIERES

L'Amicale laïque d'Orcières propose sur la commune d'Orcières un service d'accueil de loisirs pour les grandes vacances. Six semaines du 12 juillet au 20 août 2021 .

Ce service est conditionné par l'application des recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en charge des Accueils Collectifs de Mineurs du territoire.

L'encadrement des activités est soumis à la réglementation en vigueur et notamment pour les qualifications requises des animateurs et directeurs. Les activités physiques sont encadrées par des professionnels compétents et diplômés. Pour certaines activités, il pourra être fait appel à des intervenants ou accompagnateurs bénévoles, qui seront soumis aux mêmes réglementations.

Préambule

Ce règlement intérieur est un document qui permet de clarifier les règles de fonctionnement spécifiques. Il est indépendant et représente les règles et fonctionnement non négociables.

Compte tenu de la crise sanitaire les conditions d'accueil des enfants feront l'objet d'un prochain message lorsque ces dernières seront précisées par la DDSCPP.

PRESENTATION DE L'ALSH :

Les bureaux se situent :

Lieu d'accueil: maison de l'enfant Orcieres MerletteN°0509610014

Contacts : Madame RICOU Christine, présidente. N° 06.74.49.65.39

Directrice: Marilyne Libert 06.32.40.84.09

Cette structure applique les recommandations et normes réglementées par la DDSCPP et la PMI pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Capacité d'accueil : 30

Moins de 6 ans : 8

Plus de 6 ans : 22

N° déclaration DDSCPP : 0050107CL000316 N°

d'Assurance : 3208467M

Pour certaines activités, les enfants seront accompagnés par l'équipe encadrante sur des sites extérieurs, ou dans des établissements privés, propices à ces activités spécifiques, dans le cadre d'un partenariat.

FONCTIONNEMENT :

Horaires : l'accueil des enfants sur le site se fait de 8h30 à 9h00 et de 13h00 à 13h30

Un ramassage est organisé à partir de **8h30** au départ de l'arrêt « Tourrengs » et aux arrêts suivants Les Tourrengs, Orcières Village, Les sources du bas et du haut, Les Plautus, Les Veyers.

Uniquement sur demande écrite des parents, inscription préalable et sous réserve de places

D'autres arrêts sont envisageables sur demande, à condition d'être sur le trajet du site et sous réserve de places disponibles.

Suivant l'heure de début d'activité, l'horaire de départ de la navette peut être modifié ; les familles seront préalablement averties de ce changement. (ex : semaine piscine)

Le retour s'effectue, sous les mêmes conditions, au départ de l'accueil de loisirs à 17h pour une arrivée approximative à 17h30 aux Tourrengs.

Il est impératif qu'une personne autorisée (mentionnées par les parents ou tuteurs sur la fiche de liaison) soit présente sur le lieu d'arrêt pour les enfants de moins de 7 ans.

Les enfants d'âge élémentaire (+de 7 ans) ont la possibilité de rentrer seul et de quitter l'accueil de loisirs uniquement sur autorisation écrite des parents et visé par la Direction

ARRIVEES ET DEPARTS :

Les enfants sont accueillis entre 8 h 30 et 9h00 ou entre 13h et 13h30 sur site. Les enfants peuvent quitter l'accueil soit à 12h, soit entre 17h00 et 17h30 lorsqu'ils sont sur site.

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et des activités, il est demandé de respecter ces horaires de départs et arrivées. Aucun enfant ne pourra quitter le centre en dehors de ces horaires pendant le temps d'activités.

En cas de retard, il est impératif pour les familles de prévenir la structure.

En cas de non-respect des horaires et de retards répétés, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'enfant.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul le centre de loisirs sans autorisation écrite des parents et avant 17h00.

TRANSPORTS :

Lors de l'utilisation des minibus pour les sorties et activités extérieures, il est obligatoire de fournir un rehausseur adapté . Suivant le code la route : Les enfants âgés de plus de 4 ans qui mesurent moins de 150 cm et pèsent moins de 36 kg (c'est-à-dire plus ou moins 11 ou 12 ans) doivent utiliser le siège-auto, le siège avec rehausseur ou le coussin rehausseur adapté lorsqu'ils voyagent dans des voitures de tourisme ou un autre véhicule.

Les enfants sont accompagnés par l'équipe encadrante qui appliquera les règles de sécurité nécessaires.

L'amicale laïque est responsable des enfants à partir du moment où ils sont pris en charge dans la navette l'animateur (trice) et non pendant le temps d'attente. l'animateur peut refuser l'enfant s'il juge que toute la sécurité n'est pas mise en place pour cet enfant.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou tuteurs jusqu'à leur prise en charge par l'équipe d'animation; de même aucun enfant ne sera laissé seul à un arrêt navette sans autorisation écrite préalable des parents .

LES REGLES DE L'ACCUEIL :

Elles sont basées sur le respect mutuel. Ainsi, il convient de respecter les personnes, les lieux, le matériel et le planning. L'équipe éducative est soumise aux mêmes obligations.

L'équipe d'animation est responsable des enfants dans l'enceinte de la structure et sur les différents lieux d'activités.
Elle est garante de la sécurité physique et morale.

Toute violence physique, verbale ou psychologique, de toutes les parties, sera sévèrement réprimandée et sanctionnée.

En cas de non-respect des règles de vie de l'accueil et après entretien avec les parents ou tuteurs, l'organisateur se réserve le droit, en dernier recours, de ne pas accepter l'enfant sur la structure.

Aucune personne extérieure n'est autorisée dans l'enceinte de l'accueil.

LES PARENTS OU TUTEURS DOIVENT :

Accompagner leur enfants dans l'enceinte de l'accueil et assurer le relais à une personne de l'équipe encadrante.

Veiller à ce que l'enfant ne ramène pas dans l'enceinte de l'accueil tout objet jugé dangereux pour lui ou pour les autres.

Respecter les horaires.

Munir chaque jour son enfant d'un sac à dos contenant une gourde d'eau, une casquette, lunettes de soleil, de la crème solaire et le doudou pour les plus jeunes ainsi qu'un repas et un goûter.

Marquer au nom de l'enfant : vêtements, casquettes, gourdes, boîtes repas etc...

En effet trop de vêtements restent chaque année sans jamais retrouver leur propriétaires ...

Une tenue décente et adaptée aux activités est exigée.

L'Amicale Laïque décline toutes responsabilités concernant des vêtements endommagés ou perdus lors d'activités.

Par mesure de sécurité les bijoux, téléphones, et autres objets de valeur sont proscrits. En cas de perte ou de détérioration, l'accueil de loisirs décline toutes responsabilités.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'accueil et même aux abords lorsqu'il y a présence des enfants.

RESTAURATION :

L'enfant mange le repas que ses parents lui auront préparé et qu'ils auront confié à l'équipe d'animation le matin même.

Les repas seront notés au nom des enfants et conservés au réfrigérateur.

Les enfants peuvent manger chaud, du matériel pour réchauffer est disponible au réfectoire. Les animateurs mangent avec les enfants dans le réfectoire.

Si le temps le permet nous organisons des piques-niques à l'extérieur.

Suivant les activités proposées, il peut être demandé aux parents de fournir un repas froid de type pique-nique.

Nous avons des glacières à disposition pour la conservation des piques-niques lors des déplacements.

Toutes allergies doivent être signalées à la Direction et précisées sur la feuille de liaison.

Il est interdit aux enfants ainsi qu'à toute personne étrangère au service de pénétrer dans l'enceinte de la cuisine à moins d'y être invité et accompagné par un membre de l'équipe encadrante.

INSCRIPTIONS 2021 :

Compte tenue des conditions sanitaires de l'année 2021 les inscriptions pour l'ALSH de cet été se dérouleront de la manière suivante :

- le programme d'activité et le dossier d'inscription seront envoyés par mail à l'ensemble des enfants de l'école d'Orcières
- le programme et le dossier seront envoyés par mail à tous les adhérents de l'association de l'exercice 2020
- des exemplaires papiers du programme et du dossier d'inscription seront déposés à l'accueil de la mairie d'Orcières pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'imprimer leur dossier.

les parents devront procéder à une pré-inscription en remplissant le formulaire en ligne

[cliquer sur ce lien pour remplir le formulaire](#)

du lundi 31 au jeudi 3/06/21 18 heures

cette pré-inscription indiquera :

- **les 4 semaines sur lesquelles ils souhaitent inscrire leurs enfants par ordre de préférence. s'ils souhaitent inscrire leurs enfants sur une période plus longue nous leur demandons de nous l'indiquer également toujours en indiquant un ordre de préférence des semaines**
- le nom, prénom de l'enfant
- son âge au moment du début d'activité
- son école et sa classe cette année
- le nom de ses parents (père et mère)
- toute information complémentaire que vous souhaitez nous communiquer (fratrie, affinité, difficultés, handicap, besoin de garde lié à la profession des parents....)
- après étude de l'ensemble des demandes faites via le formulaire , nous contacterons l'ensemble des parents pour leur confirmer leur pré-inscription ou leur faire de nouvelles propositions.
- des permanences seront ensuite organisées pour déposer le(s) dossier(s) complet(s) de votre ou vos enfant(s):
 - le mardi 15 juin de 17h30 à 19h30
 - le mercredi 16 juin de 17h30 à 19h30
- les inscriptions sont définitives à conditions :
 - d'avoir remis tous les documents obligatoires,
 - de places disponibles,
 - d'avoir effectué le règlement (possibilité de paiement en plusieurs fois chèques à l'ordre de l'Amicale laïque d'Orcières).

Documents obligatoires :

- La fiche sanitaire de liaison
- La feuille d'inscription
- La copie des vaccinations obligatoires ou le certificat médical de contre-indications
- Un certificat d'aptitude à la pratique sportive suivant les activités sportives proposées.
- La photocopie de l'attestation d'assurance et responsabilité civile et individuelle accident au nom et prénom de l'enfant.
- Le numéro d'allocataire CAF, MSA (ou autre régime allocataire)
- Toutes les demandes d'autorisations signées
- L'acceptation du présent règlement intérieur datée et signée.

- Les aides aux temps libres délivrées par la CAF (afin de calculer au mieux le solde restant due par les familles.

Tout changement, de situation : numéro de téléphone, médical, etc....doit être impérativement signalé dans les meilleurs délais.

Comme chaque année nous serons attentifs à satisfaire au mieux les souhaits de vos enfants ainsi que vos besoins de garde afin que cet été soit pour tous une belle transition entre l'épreuve que nous avons tous traversée et l'espoir que nous avons demain.

C'est dans cet esprit que les bénévoles de l'association ont construit ce programme. Nous l'avons adapté au fil des semaines aux évolutions de la réglementation transmise par la DDCSPP.

TARIFICATION :

Trois tarifs sont proposés en fonction du quotient familial sur lequel pourront-être déduits les aides au temps libre.
les tarifs annoncés sont établis préalablement en tenant compte des différentes subventions de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar, de la Mairie d'Orcières, de la prestation ordinaire de la CAF, des mises à disposition de la Mairie d'Orcières et de la SAS la Belle Montagne.

ANNULATIONS :

Merci de signaler les absences la veille de préférence ou le matin avant 8h30 pour les enfants inscrits au ramassage.
Avant 9h30 pour les autres.

SANTE :

Aucun médicament ne sera administré.

En cas de maladie, fièvre, vomissement, durant les heures de présence de l'enfant, la direction de la structure contacte les parents ou tuteurs ou les secours dans l'ordre d'appréciation de l'état de santé de l'enfant et en fonction de la nécessité.

Les frais médicaux engagés restent à la charge des parents.

Les enfants malades, fiévreux ne sont pas admis.

Les enfants porteurs de handicaps et souffrant de maladies chroniques pourront être accueillis.

Tout trouble de la santé doit être signalé au moment de l'inscription et faire l'objet d'un protocole d'accueil individualisé.

A définir avec les parents, l'organisateur, le médecin traitant, la direction.

La trousse de secours :

En cas de petites blessures il peut être utilisé :

Coups, bosses, bleus sans gravités : ARNICA ou HEMOCLAR/Poche de froid

Égratignures : désinfectant biseptine à usage unique /pansements

Brûlures : Poche de froid

A Orcières le 25 mai 2021

La présidente :

RICOU Christine

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS

AMICALE LAIQUE D'ORCIÈRES

ETE 2021

(Coupon à remettre lors des inscriptions)

Je soussigné Monsieur, Madame

.....

Responsable légal ou Tuteur de(s) enfant(s)

.....

reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement de fonctionnement et de l'accepter dans son intégralité.

A.....Le.....

Signatures :